
: [HTTP://WWW.USINENOUVELLE.COM](http://WWW.USINENOUVELLE.COM)

Soupçons de délits d'initié, perquisitions, plaintes, fuite en Chine... Les dirigeants de Carbios dans le viseur des actionnaires minoritaires

Perquisitions, plaintes d'actionnaires minoritaires, signalement à l'AMF et accusations croisées : la biotech française Carbios traverse une zone de fortes turbulences. Entre soupçons de délits boursiers, contestation des rémunérations des dirigeants et inquiétudes autour d'un partenariat stratégique en Chine, l'ex-vitrine de l'innovation verte française voit sa gouvernance et son avenir industriel publiquement remis en question — dans un contexte de tensions internes et de financements massifs.

Il semblerait que les inquiétudes concernant la pépite française Carbios se confirment. Le 26 février dernier, les salariés de l'entreprise ont reçu la visite d'huissiers de justice dans les locaux du siège social près de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Cette visite, ainsi que celle du domicile de Vincent Kamel, directeur général de Carbios depuis le mois d'avril 2025, est le résultat d'une plainte déposée par des actionnaires minoritaires au tribunal des affaires économiques de Lyon. Elle fait suite à un signalement à l'Autorité des marchés financiers d'un possible « délit d'initié » de la part de son directeur général. Ce dernier a également été signifié d'une citation directe devant le Tribunal correctionnel de Lyon, ainsi que la présidente du Conseil d'administration de Carbios Isabelle Parize, pour des faits susceptibles de qualifications d'« abus de biens sociaux ». Il est important de préciser que les personnes concernées par ces plaintes et citations bénéficient de la présomption d'innocence. En réaction à ses accusations, la société a fait savoir, par voie de communiqué, qu'une plainte pour « dénonciation calomnieuse » a été déposée « entre les mains de Monsieur le Procureur près le tribunal judiciaire de Lyon ». Carbios dénonce une campagne de déstabilisation, qui durerait depuis plusieurs mois. « La direction de Carbios ainsi que l'ensemble des membres du Conseil d'administration déplorent les attaques de son ancien dirigeant » qui ciblerait la société et multiplierait « menaces et tentatives d'intimidation dans la seule intention de nuire à la société et ses dirigeants ». Sans jamais le nommer, Carbios fait référence à Philippe Pouletty, fondateur de l'entreprise, qui a claqué la porte l'année dernière pour divergences stratégiques. En cause notamment, les « approches d'acteurs étrangers venant de pays aux pratiques industrielles, réglementaires et éthiques éloignées des nôtres ». Des packages très confortables Le premier point ayant alerté les actionnaires est le package de rémunération confortable ayant été accordé à l'unanimité par le conseil d'administration au duo à la tête de l'entreprise. Isabelle Parize, présidente du conseil d'administration, perçoit une rémunération annuelle de 100 008 € bruts, soit un revenu mensuel de 8 334 € bruts. Un stock de 30 000

bons de souscription (BSPCE) lui a aussi été octroyé. En ce qui concerne Vincent Kamel, il faut multiplier par huit sa rémunération annuelle (810 000 € bruts), soit une rémunération mensuelle de 67 500 € bruts – sans parler des 100 000 titres BSPCE. Un salaire qui représente un coût de près d'1,2 M€ pour l'entreprise. Des montants d'autant plus surprenants que cette décision a été prise alors qu'un plan social sacrifiait près de 50 % de la masse salariale et que la construction de l'usine de Longlaville (Meurthe-et-Moselle) est toujours en suspens, faute de cash. De plus, les actionnaires ont été surpris par l'empressement du « jeune » directeur général d'exercer ses options d'achat sur 10 000 actions, cinq mois à peine après sa nomination, pour un montant de 300 000 €. « La mise à l'écart brutale en août 2025 du directeur scientifique de Carbios, mondialement connu, le Professeur Alain Marty, cachée au marché, et ce quelques jours avant la cession de titres de Carbios lui générant une plus-value conséquente par le directeur général, comme le nouveau plan social semblant en cours, aucune information n'ayant été communiquée au marché sur ces sujets, laissent penser que les intentions des dirigeants actuels de Carbios sont loin d'aller dans le sens de la protection de la propriété industrielle de Carbios et de l'intérêt des salariés et des actionnaires », explique l'ADISECT (association de défense de l'intérêt social des entreprises cotées de la tech) dans son communiqué de presse. Cette association a un rôle de représentation et de soutien des actionnaires minoritaires. Selon l'ADISECT, Carbios aurait entamé un nouveau plan social en janvier dernier, sans aucune communication susceptible d'atteindre et d'inquiéter les marchés. À noter que la société compte aujourd'hui 88 salariés, alors qu'elle employait 190 personnes au début de l'année 2025. En outre, se pose la question des financements. En effet, la start-up – présentée comme un exemple de réussite française en matière d'innovation écologique et industrielle par le président de la République Emmanuel Macron – a perçu pas moins de 100 M€ d'aides publiques. Ces financements ont été apportés notamment par la région Grand-Est (12,5 M€), Bpifrance (plus de 30 M€), l'Ademe (1,2 M€) et la Banque européenne d'investissement (30 M€). Carbios a également levé près de 300 M€ via des augmentations de capital en Bourse. La menace chinoise Malgré ces financements et des engagements de Michelin, L'Oréal et L'Occitane en Provence (tous trois actionnaires de la start-up), Carbios n'est pas en mesure de financer complètement la construction de son usine, les banques ayant conditionné l'octroi des 200 M€ à la sécurisation des préventes de son PET recyclé. Pas de quoi inquiéter la société puisqu'elle semble avoir trouvé son salut en Chine grâce à un partenariat avec le producteur chinois de PET Wankai New Materials. Et ce partenariat est également au cœur des inquiétudes des actionnaires de la start-up. « Le partenariat annoncé avec Wankai New Materials, (...) prévoit notamment la constitution d'une société commune mais majoritairement détenue par l'entreprise chinoise et l'octroi d'une licence sur la technologie Carbios, sans qu'aucune précision sur les modalités économiques, géographiques et de protection de ce rapprochement n'ait été mentionnée » pointe l'ADISECT dans son communiqué. En effet, Carbios et Wankai se sont associés au sein d'une coentreprise détenue à 70 % par Wan-

kai. Le but de cette JV est la construction d'une unité industrielle d'une capacité de traitement de 50 000 t/an de déchets de PET. Le financement du chantier, de 115 M€, sera assuré à 30 % par des capitaux propres et à 70 % par de l'endettement garanti par Wankai. Mais le contrat présenterait une subtilité : un contrat d'exclusivité. Carbios se serait engagé à licencier exclusivement sa technologie de dépolymérisation du PET en Asie à Wankai pour une durée de trois ans, sous réserve de signatures avec ce dernier de licences d'au moins 100 000 t/an de capacité additionnelle. Et dans le cas où des licences supplémentaires seraient signées pour aller jusqu'à 200 000 t/an de capacité additionnelle, cette durée d'exclusivité serait prolongée par périodes de cinq ans. « Il est à craindre que ce rapprochement conduise à une destruction pure et simple de la propriété industrielle de Carbios au profit du « partenaire » chinois et n'ouvre la voie à la fin radicale du projet industriel français de Carbios, notamment à l'arrêt de la construction de l'usine de Longlaville » s'inquiète l'ADISECT.

